Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260924-2026_12_111-DE

COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 SEPTEMBRE A 18 H 30
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre septembre à 18h30, le Conseil Municipal de Lézardrieux dûment convoqué s'est réuni à la salle Yves Cadic, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JÉZÉQUEL Yves, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : **19**

Présents ou représentés : **18**

Présents : M. JÉZÉQUEL Yves, Mme LE GONIDEC Marine, M. PEILLET Sébastien, Mme LE BERRE Maryvonne, M. HIREL Louis, M. HAMON Jean-Pierre, M. LE FLEM Claude, Mme CERISIER Laurence, M. LE MARÉCHAL Matthieu, Mme LE LOUARN Chloé, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann,

Représentés :

Mme CEILLIER Christine par procuration à M. JÉZÉQUEL Yves

M. JANNIN Gildas par procuration à Mme LE GONIDEC Marine

Mme CAMUZARD Morgane par procuration à M. PEILLET Sébastien

M. JÉZÉQUEL Guillaume par procuration à M. HAMON Jean-Pierre

M. ALLAIN Gilles par procuration à M. JUMEL Yoann

Absent : Mme KERLEAU Aline

Secrétaire de séance : M. LE MARÉCHAL Matthieu

Date d'envoi de la Convocation : 19 septembre 2026

DÉLIBÉRATION 2026-12-111 : PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
M. le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent. En effet, la commune fait face à deux enjeux simultanés :

- Un besoin de présence de proximité : prévention à destination de la population, hausse des incivilités (dépôts sauvages, stationnement gênant, respect des arrêtés du Maire, rappel de certains règlements), surveillance de la voie publique nécessitant des missions d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), notamment sur des périodes charnières (présence lors des sorties scolaires, saison estivale, organisation du marché…).

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260924-2026_12_111-DE

- Une charge de travail accrue aux Services Techniques : la municipalité a choisi de ne plus recourir à des prestataires extérieurs pour l'entretien des espaces verts du port, des cimetières communaux, et de Lan Goc.

L'activité d'ASVP est saisonnière : elle absorbera 100 % du temps de travail en période estivale avant de décroître le reste de l'année. En parallèle, la commune souhaite internaliser l'entretien des espaces verts de Lan Goc, du port et des cimetières (Lézardrieux et Kermouster) en résiliant les contrats de prestations de services actuels.

L'impact budgétaire de la nouvelle masse salariale sera limité grâce à la fin des contrats de prestations externes pour l'entretien des espaces verts, qui représentent environ 2/3 du coût total de cette création de poste.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il sera proposé au Conseil Municipal de créer, à compter du 1er janvier 2027, un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques / ASVP relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade d'adjoint technique à temps complet.
Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Il sera proposé de modifier le tableau des effectifs comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS

Secteur Administratif

Grades	Catégories	Postes occupés au 04/04/2026	Mise à jour du 24/09/2026
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1 (35h00)	0
Rédacteur	B	1 (35h00)	1 (35h00)
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	3 (35h00)	3 (35h00)
TOTAL		**4**	**4**

Secteur Technique

Grades	Catégories	Postes occupés au 12/02/2026	Mise à jour du 24/09/2026
Technicien Principal 1ère classe	B	1 (35h00)	1 (35h00)
Technicien Principal 2ème Classe	B	1 (35h00)	1 (35h00)
Technicien Territorial de 2e classe	B	1 (35h00)	1 (35h00)
Agent de Maîtrise Principal	C	2 (35h00)	2 (35h00)
Agent de Maîtrise Territorial	C	3 (35h00)	3 (35h00)
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	1 : (35h00) 1 : (20h00)	2 : (35h00) 1 : (20h00)
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	3 : (35h00)	2 : (35h00)
Adjoint Technique Territorial	C	1: (35h00) 1 : (26h00) 1 : (6h30)	**2 : (35h00)** 1 : (26h00) 1 : (9h00)
TOTAL		**16**	**17**

Secteur Social

Grades	Catégories	Postes occupés au 11/09/2025	Mise à jour du 12/02/2026
ATSEM Principal 1ère classe	C	1 : (31h00) 1 : (28h00)	1 : (31h00) 1 : (28h00)
TOTAL		**2**	**2**

Envoyé en préfecture le 07/10/2026
Reçu en préfecture le 07/10/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260924-2026_12_111-DE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment ses articles L.2, L.332-8 à L.332-14 et L.313-1
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;
Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques / ASVP ;
Considérant que l'accomplissement de ces missions relèvent du cadre d'emplois des catégorie C ;
Sur le rapport de M. le Maire ;
Vu l'avis de la commission Personnel en date du 21 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident, à l'unanimité des suffrages exprimés (4 abstentions : M. ALLAIN Gilles par procuration à M. JUMEL Yoann, Mme LE BRIAND Fabienne, Mme GUILLLOU Catherine, M. JUMEL Yoann) :

- ✓ **De créer un emploi permanent sur le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent polyvalent des services techniques /ASVP à temps complet à compter du 1er janvier 2027,**
- ✓ **De modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus,**
- ✓ **De prévoir les crédits correspondants,**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette décision.**

Pour extrait certifié conforme,

M. LE MARÉCHAL Matthieu,
Secrétaire de séance

M. JÉZÉQUEL Yves,
Maire

MAIRIE DE LEZARDRIEUX 22740 COTES D'ARMOR